



ALTERNANCE - Projeteur en Bureau d'Etudes Structures

Durée du contrat : 12 mois

Date de début souhaitée : 02/09/2019

Localisation : Direction des Etudes Nord Paris – 162, rue du Faubourg Saint Martin 75010 PARIS

CONTEXTE

Au Cœur de la direction Ile de France, et plus particulièrement au Pôle Etude Nord Paris (situé à la gare de l'Est), l'alternant sera amené à côtoyer les équipes d'étude et de contrôle des ouvrages d'arts.

Il sera intégré au sein d'une équipe de 8 contrôleurs, sur un périmètre regroupant les territoires des gares de l'Est, du Nord, et de Saint Lazare.

Il sera au contact de tous les types d'ouvrage existant (tunnels, ponts, viaducs, murs de soutènement, parois moulées...), et de différentes constitutions (moellons, briques, béton armé, béton précontraint, fer, acier, bois).

Le dynamisme de l'Ile de France lui permettra également d'accéder aux travaux de construction (prolongement de ligne avec un tunnelier, remplacement d'ancien tablier par lançage, construction ou régénération d'ouvrage, etc...).

Dans ce contexte, il assistera les contrôleurs dans leurs missions :

- Surveillance des ouvrages
- Réalisation d'expertises sur ouvrages avariés
- Rédaction des procès-verbaux d'inspection
- Etablissement des diagnostics
- Proposition de surveillance et de travaux
- Appui sur d'autres services afin d'affiner les analyses et d'adapter les suivis ultérieurs.

Il sera également formé aux règles spécifiques du domaine ferroviaire.

MISSIONS	QUALITES SOUHAITEES
Formations aux règles de sécurité ferroviaire. Découverte de l'entreprise et des référentiels SNCF relatifs aux ouvrages d'arts.	Rigueur Méthodique Esprit d'analyse Esprit de synthèse
Inspections d'ouvrages d'arts, le jour ou la nuit, avec les engins ferroviaires ou routiers, sous la responsabilité du contrôleur l'accompagnant.	
Rédaction de rapport de visite, analyse des désordres et propositions de travaux et de surveillance.	

Modalité de candidatures : Merci d'adresser votre candidature par mail à l'adresse suivante : emilie.koch@reseau.sncf.fr

Date limite : 03 juin 2019